



## Union européenne et Sport

**Evolution des discussions sur le programme « Erasmus pour tous » et son chapitre sport** 2

**Lancement de « l'initiative citoyenne européenne »** 2

**Conseil de l'UE : Réunion du groupe d'experts sur les statistiques liées au sport** 3

**Le Tribunal Arbitral du Sport rejette l'appel formé par le Comité Olympique Britannique contre l'Agence Mondiale Antidopage** 4

## Financements UE - Etudes et projets

**La Commission européenne publie une nouvelle étude sur les matchs arrangés** 5

**Appel à propositions: Action préparatoire « Partenariats européens dans le domaine du sport » 2012** 6

**Publication d'une étude sur le potentiel économique des services transfrontaliers payants de média audiovisuel** 6

## En Interne

**18<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques à Moscou** 7

**Bureau des COE auprès de l'UE : Réunion annuelle des partenaires 2012** 8

**Dates à retenir en Mai 2012** 9



## Union européenne et sport

### Evolution des discussions sur le programme "Erasmus pour tous" et son chapitre sport

Les discussions sur le futur programme de l'UE concernant l'éducation, la formation, jeunesse et sport, intitulé « Erasmus pour tous », se poursuivent dans l'UE.

Au cours du dernier mois, quelques modifications ont été apportées par les Etats membres au Conseil de l'UE.

Si le sport figure toujours parmi les principaux thèmes du programme, faisant l'objet d'un chapitre spécifique, les activités envisagées ne contiennent plus les événements sportifs tels qu'ils étaient mentionnés dans la proposition de la Commission européenne du 23 novembre 2011 (article 12-1, point b).

Le mouvement olympique européen est très préoccupé par cette évolution: l'UE met en place un nouveau programme de l'UE sur le sport, s'attache à soutenir le sport de masse, soutient à juste titre des objectifs multiples à travers le sport (inclusion sociale, jeunesse, santé, intégrité, bénévolat, etc.), mais n'a pas l'intention de s'appuyer sur les événements sportifs amateurs, ces derniers

constituant pourtant les activités centrales des organisations sportives. A ce stade en effet, le programme prévoit le soutien d'activités telles que des réseaux transnationaux, des études, conférences ou encore des séminaires.

Le programme "Erasmus pour tous" sera prochainement discuté au Conseil de l'UE, réuni en formation Education, le 11 mai 2012 à Bruxelles. Les Ministres des 27 en charge du sport se réuniront quant à eux la veille. L'adoption d'une orientation générale partielle des 27 Etats membres est prévue, laquelle déterminera la base de nouvelles négociations avec le Parlement européen pour ces prochains mois.

Pour rappel, le Parlement européen, qui est co-législateur dans ce dossier avec le Conseil de l'UE, a prévu de voter en Commission parlementaire CULT sur le programme « Erasmus pour tous » courant octobre 2012, avant un vote en séance plénière en janvier, voire février 2013.

### Lancement de « l'initiative citoyenne européenne »

Le 1er avril, la Commission européenne a lancé l'initiative citoyenne européenne.

Celle-ci permet aux citoyens de l'UE de faire appel à la Commission européenne afin que cette dernière propose une législation sur des sujets où l'UE dispose d'une compétence. A cette fin, comme le prévoit le Traité de Lisbonne, un million de signatures de citoyens de l'UE, prove-

nant d'au moins sept Etats membres de l'UE, sont nécessaires.

Bien que cette hypothèse soit difficilement réalisable, le sport est bien entendu concerné par cette initiative, puisqu'il figure au titre des compétences de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il est d'ailleurs mentionné parmi les domaines d'action identifiés par la Commission européenne (voir ci-après). D'autres sujets, comme la protection de la



Avril 2012

vie privée, pourraient le cas échéant faire l'objet d'une initiative citoyenne et dès lors intéresser le secteur sport plus indirectement.

Pour plus d'information: [Site internet de l'initiative citoyenne européenne](#)

## Conseil de l'UE: Réunion du groupe d'experts sur les statistiques liées au sport

Le groupe d'experts sur les statistiques liées au sport s'est réuni pour la deuxième fois le 24 avril 2012 à Bruxelles. Présidé par Christian Helmenstein (Autriche), ce groupe, composé de 16 États membres, a identifié en octobre 2011 trois pistes prioritaires de travail qui seront présentées au Conseil de l'UE d'ici la fin de l'année 2013 dans le domaine des statistiques liées au sport.

### **Premier axe de travail : Recommandations politiques basées sur l'étude européenne relative à la contribution du sport à la croissance économique et l'emploi dans l'UE.**

Cette étude est actuellement menée par la SPEA (Autriche) et sera publiée prochainement par la Commission européenne. Une version provisoire des recommandations, préparée par les auteurs de l'étude et intitulée «Contribution du sport à la croissance économique et l'emploi - recommandations politiques», a été distribuée parmi les experts. Elle devrait être finalisée au cours du mois de mai ou juin 2012.

Elle montre que, dans sa définition large, le sport correspond à 1,63% (161 milliards d'Euros) de la valeur ajoutée brute totale dans l'UE. La part du secteur du sport est donc comparable aux parts de l'agriculture, la sylviculture et la pêche additionnées. La conclusion des auteurs sur ce point est que le sport est un facteur économique important. En ce qui concerne les répercus-

sions sur l'emploi, bien que l'étude soit basée sur des données officielles de 2005, elle considère que le sport représente un secteur dynamique créateur d'emplois.

L'étude révèle en effet que la part du sport dans l'emploi global dans l'UE s'élève à 2,03% (4,27 millions de travailleurs). Ce pourcentage ne semble pas être affecté selon les experts par la crise financière survenue entre temps. Au contraire, les auteurs considèrent que le secteur du sport résiste beaucoup mieux à ce contexte difficile que les autres secteurs économiques. Dernier point - et il est révélateur du poids économique réel du sport - le bénévolat n'est pas couvert dans le champ de l'étude.

La future présidence chypriote de l'UE (deuxième semestre 2012) a l'intention de présenter des conclusions du Conseil de l'UE sur les statistiques liées au sport courant novembre 2012.

### **Deuxième axe de travail : Préparation d'un manuel à destination des bureaux nationaux de statistiques sur la façon de mettre en place les comptes satellites du sport (SSAs).**

Un projet de manuel a été présenté par Chris Gratton, l'expert désigné pour le Royaume-Uni rattaché à l'Université de Sheffield Hallam.



Avril 2012

## Troisième axe de travail : Recommandations politiques basées sur l'étude européenne relative à une possible fonction future de contrôle du sport dans l'UE.

Récemment lancée, cette étude est actuellement menée par un consortium composé de l'institut WJH Mulier, des universités de Sheffield Hallam et de KU Louvain et enfin de TNO. Elle sera publiée en décembre 2012. Les recommandations sur cet axe de travail

seront examinées plus en détail au cours de la présidence lituanienne de l'UE (second semestre de 2013).

La prochaine réunion du groupe d'experts sur les statistiques liées au sport aura lieu en septembre 2012. Le compte rendu de la réunion du 24 avril devrait être publié très prochainement sur le site internet de l'Unité Sport.

### Pour plus d'information:

[Commission européenne - site internet de l'unité Sport](#)

## Le Tribunal Arbitral du Sport rejette l'appel formé par le Comité Olympique Britannique contre l'Agence Mondiale Antidopage

Le 30 Avril 2012, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a publié sa décision dans l'affaire opposant le Comité Olympique Britannique (BOA) à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Cette dernière avait considéré en décembre 2011 que la règle préconisée par le BOA, visant à écarter à vie des Jeux Olympiques les athlètes britanniques déjà condamnés à plus de 6 mois de suspension pour dopage, était non conforme au Code mondial antidopage.

Dans sa décision, le TAS affirme que le critère de sélection retenu par le BOA est de facto *"une sanction pour dopage et se trouve en contradiction avec le code de l'AMA"*. Le TAS « *confirme ainsi la décision prise par l'AMA* » en décembre 2011 et « *rejette l'appel du BOA* ». Le TAS ajoute dans son

communiqué de presse que le BOA, tout comme le CIO, sont libres, comme d'autres membres de l'AMA, de proposer une exclusion des Jeux pour les athlètes dopés et de faire adopter cette sanction supplémentaire dans le code de l'AMA, qui sera bientôt révisé en 2013. Il précise toutefois que *"[...] pour l'instant le système mis en place (par l'AMA) ne permet pas ce que le BOA a fait"*.

Concrètement, cette décision implique que les athlètes britanniques déjà suspendus par le passé pour raison de dopage et dont la suspension a expiré pourront toujours se qualifier pour les prochains Jeux Olympiques.

**Pour plus d'information:** [TAS – Communiqué de presse du 30 Avril 2012](#) (disponible en anglais seulement)



## Programmes de financements, études et projets

### La Commission européenne publie une nouvelle étude sur les matchs arrangés

La Commission européenne a publié les résultats d'une étude sur les matchs arrangés, menée par le consultant KEA European Affairs. L'étude intitulée «*Matches arrangés dans le sport: Cartographie des dispositions de droit pénal dans les 27 Etats membres de l'UE*» fut lancée en septembre 2011.

Les principaux objectifs de cette recherche étaient de trois ordres :

- Analyse comparative des dispositions pénales applicables à la fraude sportive et notamment aux matchs truqués dans les 27 Etats membres de l'UE;
- Identification des législations de l'UE permettant de définir des infractions liées aux matchs truqués et prévoyant des sanctions ;
- Dresser un aperçu de la jurisprudence pénale liée dans l'UE aux affaires de matchs arrangés.

Dans les conclusions de l'étude, les auteurs indiquent un manque d'uniformité des dispositifs juridiques des États membres de l'UE, soulignant notamment l'utilisation d'un large éventail allant de dispositions générales de droit pénal à l'établissement d'infractions sportives spécifiques.

De plus, il semblerait à la lecture de l'étude que les obstacles à la poursuite des cas de matchs arrangés soient davantage opérationnels que juridiques, les 27 Etats membres disposant d'un arsenal juridique suffisant. Enfin, l'étude fournit en conclusion une liste de dix recommandations à l'attention de l'UE : adoption d'une définition commune de la manipulation des résultats sportifs, renforcement de la coopération entre les différents acteurs, renforcement de la coopération entre les institutions européennes et EUROPOL et EUROJUST, etc..

Les résultats de l'étude sont maintenant à disposition des institutions européennes et seront utilisés dans les futures discussions sur ce thème, en commençant par le groupe d'experts du Conseil de l'UE sur la bonne gouvernance qui se réunira début juin.

#### Pour plus d'information:

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#), disponible en anglais seulement

[Lien direct vers l'étude \(pdf\)](#) , disponible en anglais seulement



## Appel à propositions: Action préparatoire "Partenariats européens dans le domaine du sport" 2012

Le 17 Avril, la Commission européenne a publié un appel à propositions pour une nouvelle action préparatoire « Partenariats européens dans le domaine du sport 2012 ». Cet appel soutiendra des projets transnationaux regroupant des partenaires provenant d'au moins 5 États membres. Les demandeurs admissibles peuvent être des organismes publics ou à but non lucratif.

Le principal objectif de cette action préparatoire est d'élaborer de futures actions de l'Union européenne dans ce domaine sur la base du chapitre consacré au sport de la proposition de programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport 2014-2020, à partir des priorités établies dans le Livre blanc de 2007 sur le sport et de la Communication de janvier 2011 « Développer la dimension européenne du sport ».

Le présent appel à propositions conduira au financement de projets présentés autour des thèmes suivants:

(1) lutte contre le trucage de matchs,

- (2) mise en valeur de l'activité physique pour un vieillissement actif,
- (3) sensibilisation aux moyens efficaces de promouvoir le sport au niveau municipal,
- (4) compétitions sportives transfrontalières communes pour tous dans les régions voisines et les États membres.

Le budget disponible pour cet appel à propositions est de 3,5 millions d'euros. Les projets devront débuter entre le 1er Janvier 2013 et le 31 Mars 2013 et se terminer au plus tard le 30 Juin 2014, la date limite pour le dépôt des candidatures étant fixée au 31 Juillet 2012.

Contrairement aux derniers appels pour 2009, 2010 et 2011, le cofinancement prévu par la Commission européenne représentera au maximum 60% des coûts admissibles. Pour la première fois également, 20% du financement des projets devront être fournis par des partenaires privés.

**Pour plus d'information:** [Site internet Commission européenne - Unité Sports](#)

## Publication d'une étude sur le potentiel économique des services transfrontaliers payants de média audiovisuel

La Commission européenne (DG Marché Intérieur) a publié en mars 2012 une étude européenne sur le potentiel économique des services transfrontaliers payants de média audiovisuel. Celle-ci fut préparée par un consortium composé de TNS Opinion, Plum Consulting et The futures company.

L'étude a suivi un rapport de la Commission européenne concernant la

directive sur l'accès conditionnel (Directive 98/84/CE), dans lequel un « marché gris » pour le marché de services de télévision payante par satellite fut identifié. Certains consommateurs vivant en dehors de leur pays d'origine, en situation de détachement temporaire par exemple, utilisent leurs adresses d'origine afin d'obtenir les antennes satellitaires pour les services de télévision payante valables



Avril 2012

dans leur pays d'origine. Ils continuent toutefois à utiliser ce matériel dans leur pays de destination. Ils s'inscrivent ainsi dans le marché des services transfrontaliers payants de média audiovisuel.

La Cour de Justice de l'UE a considéré en octobre 2011, dans l'affaire concernant la Premier League (voir rapport mensuel de novembre 2011), que ce marché, très particulier, pouvait être légitime en cas d'usage privé.

L'étude présentée par la Commission européenne s'inscrit dans ce contexte. Son objectif est de fournir des données sur l'exactitude du potentiel économique de ce marché.

Le résultat final de l'étude révèle qu'il est en réalité très difficile d'estimer la valeur

annuelle exacte de ce marché dans l'UE, puisqu'il oscillerait entre 760 millions d'Euros et 1.6 milliard d'Euros. Cette donnée est révélatrice également de son poids économique, par comparaison aux 28.6 milliards d'Euros par an estimés pour le marché de la télévision payante dans l'UE (données 2009). Il convient d'ajouter enfin que le sport présente un intérêt plutôt modéré dans la motivation des consommateurs ciblés par cette étude (31%), révélant un décalage important entre les hommes (48%) et les femmes (20%).

**Pour plus d'information:** [Lien internet vers l'étude sur le potentiel économique des services de média audiovisuels transfrontaliers payants](#) (disponible en anglais seulement)

## En Interne

### 18<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques à Moscou

Du 13 au 15 avril 2012 s'est déroulée à Moscou la 18<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO). Accueilli par le président du CNO de Russie, Alexander Zhukov, les délégués de 203 des 205 Comités Nationaux Olympiques (CNOs) du monde entier s'étaient réunis dans la capitale russe en présence du président du CIO, Jacques Rogge. A cette occasion, le Sheikh Ahmad Al Sabah (Koweït) fut élu nouveau président de l'ACNO jusqu'en 2014, succédant ainsi à Mario Vazquez Raña (Mexique), qui en était le président depuis 1979 et démissionnaire depuis peu.

Le président des COE Patrick Hickey a

également été élu aux fonctions de vice président Senior de l'ACNO et désigné pour représenter l'ACNO au sein du Comité exécutif du CIO.

En outre, les délégués ont décidé de la création d'une commission chargée de revoir les statuts de l'ACNO pour 2013. Enfin, les cinq villes olympiques candidates pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2020 (Bakou, Doha, Istanbul, Madrid et Tokyo) ont eu l'occasion de faire une présentation de leur projet respectif.

L'Assemblée générale de l'ACNO fut l'occasion pour les CNOs européens de se réunir pour une assemblée générale extraordinaire. Le rapport de faisabilité concernant les Jeux Olympiques européens,



Avril 2012

à l'étude depuis un an et présenté une première fois à Sotchi en novembre 2011, a fait l'objet d'une mise à jour. Le rapport final sera rendu public lors de la prochaine

Assemblée générale des COE à Eilat (Israël) en décembre 2012.

Pour plus d'information: [Site internet de l'ACNO](#)

## Bureau des COE auprès de l'UE : Réunion annuelle des partenaires 2012

La réunion annuelle des partenaires du bureau des COE auprès de l'UE s'est déroulée à Bruxelles le 25 avril. Réunissant les représentants de 13 organisations partenaires, le bureau des COE auprès de l'UE est intervenu sur un certain nombre de sujets au cœur de l'actualité UE:

- **Les activités du Conseil de l'UE dans le domaine du sport**, en se concentrant sur :
  - l'actuelle présidence danoise de l'UE (programme Erasmus pour tous et son chapitre sport),
  - la prochaine présidence chypriote (Forum européen du sport, les 19 et 20 Septembre 2012 à Nicosie),
  - ainsi que le suivi des dernières réunions des groupes d'experts du Conseil de l'UE (anti-dopage, bonne gouvernance, santé, statistiques liées au



sport).

- **Les activités du Parlement européen**, en particulier la place du sport dans les négociations en cours concernant le futur cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2014-2020 (FSE, FEDER, Santé, Erasmus pour tous). Le bureau a échangé avec ses partenaires sur la stratégie globale et les initiatives qui seront prises très prochainement sur ces instruments financiers.
- **Les activités de la Commission européenne dans le domaine du sport:**  
Le bureau a présenté les différentes études européennes menées actuellement pour la Commission européenne en 2012, celles envisagées prochainement, ainsi que l'appel dernièrement publié concernant l'action préparatoire dans le domaine du sport 2012 (voir article précédent page 6).
- Les derniers points abordés concernaient les paris et jeux d'argent, les droits médias, ainsi que des projets européens dans lesquels le bureau et/ou ses partenaires sont actifs (« Sport4GoodGovernance » mené par le Bureau des COE auprès de l'UE et «Creating a level playing field» dirigé par ENGSO).





## Dates à retenir en Mai 2012

- 10-11 Réunion du Conseil de l'UE - Education, Jeunesse, Culture et Sport (Bruxelles)
- 22 Réunion du groupe d'experts sur le financement durable du sport (Bruxelles)
- 24-27 Comité exécutif et Assemblée générale d'ENGSO (Sunny Beach, Bulgarie)
- 31/05-01/06 Réunion informelle des directeurs des sports de l'UE (Copenhague)

### Mentions légales:

EOC EU Office  
Bureau des COE auprès de l'UE

52, Avenue de Cortenbergh  
B-1000 Brussels

Tel. : 0032-2-738 03 20  
[info@euoffice.eurolympic.org](mailto:info@euoffice.eurolympic.org)